

**BURKINA FASO**

-----  
**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET  
DE L'INNOVATION (MESRI)  
PROJET DES CENTRES D'EXCELLENCE AFRICAINS DU BURKINA  
FASO (CEA)**

-----  
**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN INNOVATIONS  
BIOTECHNOLOGIQUES POUR L'ÉLIMINATION DES MALADIES À  
TRANSMISSION VECTORIELLE (CEA/ITECH-MTV)**

-----  
**AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE, AUDIT DES PROGRAMMES DE  
DÉPENSES ÉLIGIBLES ET AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHÉS  
DU PROJET CENTRES D'EXCELLENCE EXERCICES : 2024, MI 2025 ET  
L'AUDIT DE CLÔTURE DU PROJET**

-----  
**FINANCEMENT : CRÉDIT IDA 6388-BF & DON IDA N 4430-BF**

-----  
**RAPPORT SUR LE CONTRÔLE INTERNE**

-----  
**VERSION DÉFINITIVE**

**FÉVRIER 2025**

## SOMMAIRE

<b>I. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTÉRIEURS .....</b>	<b>4</b>
<b>II. RECOMMANDATIONS SUR LE CONTRÔLE INTERNE.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. PROCÉDURES DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE .....</b>	<b>14</b>
2.1.1. CONSTATS .....	14
2.1.2. RISQUES POTENTIELS.....	14
2.1.3. RECOMMANDATIONS.....	14
2.1.4. AVIS DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET .....	15
<b>2.2. PROCÉDURES DE GESTION BUDGÉTAIRE .....</b>	<b>16</b>
2.2.1. CONSTAT .....	16
2.2.2. RISQUES POTENTIELS.....	16
2.2.3. RECOMMANDATION.....	16
2.2.4. AVIS DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET .....	16
<b>2.3. PROCÉDURES DE GESTION DE LA TRÉSORERIE .....</b>	<b>17</b>
2.3.1. CONSTATS .....	17
2.3.2. RISQUES POTENTIELS.....	17
2.3.3. RECOMMANDATIONS.....	17
2.3.4. AVIS DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET .....	17

**MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU  
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN EN  
INNOVATIONS BIOTECHNOLOGIQUES  
POUR L'ELIMINATION DES MALADIES À  
TRANSMISSION VECTORIELLE  
(CEA-ITECH-MTV)**

**BOBO DIOULASSO/ BURKINA FASO**

Ouagadougou, le 11 février 2025

**Objet :** Rapport sur le contrôle interne du Projet Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) au titre de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

---

**Monsieur le Coordonnateur,**

Dans le cadre de l'examen des comptes du Projet Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Élimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) au titre de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, nous avons procédé à l'évaluation du système de contrôle interne en vigueur à un degré jugé nécessaire. Cette évaluation a été conduite conformément à nos normes professionnelles et en rapport avec les exigences contenues dans les termes de référence de la mission.

L'Unité de gestion du Projet est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôle interne adéquat. Dans cette perspective, elle doit estimer et juger les résultats attendus du système par rapport à son coût.

Les objectifs d'un système de contrôle interne sont de donner à l'Unité de Gestion du Projet, une assurance raisonnable mais non absolue, que les actifs sont protégés contre toute utilisation non autorisée ou frauduleuse et que les opérations sont exécutées conformément à ses instructions et comptabilisées correctement pour permettre la tenue des comptes sur la base de principes comptables acceptables.

Cependant, à cause des limites inhérentes à tout système de contrôle interne, des déviations résultant d'une mauvaise compréhension des instructions, d'erreurs de jugement, de négligence ou d'autres facteurs humains, peuvent se produire et passer inaperçus.

Les procédures de contrôle, dont l'efficacité est fonction de l'adéquation et du degré de séparation des tâches conflictuelles, peuvent être circonvenues par des actes de complicité.

Une projection, dans le temps, de l'évaluation du système de contrôle interne peut se heurter à une inadéquation des procédures ; cette inadéquation peut être occasionnée par des changements intervenus ou en raison du fait que le degré de fiabilité se soit détérioré.

Nous avons procédé à l'étude et à l'évaluation du système de contrôle interne dans le seul but de déterminer la nature et l'étendue de nos procédés de révision, pour être en mesure d'exprimer une opinion sur les comptes du CEA/ITECH-MTV.

Aussi, nos recommandations n'incluent pas toutes les améliorations possibles qu'une étude destinée uniquement au renforcement des procédures pourrait faire apparaître, mais seulement les lacunes révélées par notre examen où des améliorations primordiales et une attention particulière devraient être apportées.

Le présent rapport, bien qu'il soit de nature critique, a un but constructif et ne vise aucun des membres du personnel du Projet que nous remercions pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans l'exécution de nos travaux.

Le présent rapport est présenté en deux (02) grandes rubriques :

1. Le suivi des recommandations des audits antérieurs,
2. Les recommandations sur le contrôle interne.

Nous restons à votre disposition, pour toute précision que vous jugerez utile et vous prions d'agréer, **Monsieur le Coordonnateur**, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour le compte du Groupement SEC DIARRA BF / SEC DIARRA MALI**

**Mahamadi ZOUNGRANA**  
 Expert-Comptable Diplômé  
 Commissaire aux Comptes  
 Inscrit aux Tableaux des Ordres du  
 Burkina et du Mali

Ouaga 2000, Parcelle 05, Lot 11, Section 474  
 11 BP 158 Ouagadougou CMS 11 BF

Tél : + 226 25 41 70 11 / +226 70 23 91 38 / +226 79 23 91 38

Email : [zoungrana@diarrasec.com](mailto:zoungrana@diarrasec.com) ; [burkina@diarrasec.com](mailto:burkina@diarrasec.com)



## **I. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTÉRIEURS**

Lors des précédents audits, des recommandations pouvant améliorer le dispositif de contrôle interne avaient été formulées. Le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations est présenté ci-dessous :

N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation	
<b>RECOMMANDATIONS MISSIONS D'AUDIT EXTERNE</b>						
1	Incohérence des montants prévus dans le PPM 2024 et le PTAB 2024.	Veiller à la concordance des montants inscrits dans les PPM et PTAB	X			RAS
2		Veiller à la concordance des montants prévisionnels inscrits dans le PPM et son état d'exécution	X			RAS
3	Difficultés dans l'exploitation de l'état d'exécution du PPM au 30 juin 2024.	Veiller au respect du canevas de l'état d'exécution du PPM, en faisant ressortir les montants prévus et les montants attribués, ainsi que les informations sur les dates d'attribution, d'approbation, d'émission des ordres de service, de réception, etc.		X		RAS
4	Absence du rapport d'exécution du Plan de Passation des Marchés au 30 juin 2024	Disponibiliser périodiquement les états d'exécution et les rapports d'exécution des PPM avec l'avis du Comité d'examen des PPM		X		RAS
5	Absence d'informations tangibles dans le rapport de l'Auditeur Interne sur l'exécution des marchés, la gestion des immobilisations et sur la gestion budgétaire, financière et comptable des ressources du CEA	Produire un rapport d'audit exhaustif qui prendra en compte : o toutes les phases allant de la planification à l'exécution physique et financière des marchés du CEA ; o tous les points de contrôle de la gestion budgétaire financière et comptable du CEA ; tous les points de contrôle de la gestion des immobilisations.		X		RAS
6						
7						
8						

N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Non applicable	Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation		
9		Exiger systématiquement dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, la constitution de la garantie de bonne exécution (5% maximum)		X			RAS
10		Faire dater tous les ordres de service de démarrage des prestations par tous les signataires.	X				RAS
11		Renforcer la diligence dans la planification, la passation et l'exécution des marchés			X		RAS
12		Renforcer la diligence dans le payement des marchés			X		RAS
13		Renforcer le suivi de l'exécution des marchés par les prestataires.			X		RAS
14		Renforcer le système d'archivage des pièces et documents de marchés publics en constituant un dossier complet des pièces justificatives par marché public, de son lancement à son paiement en passant par son exécution		X			RAS
15		Requérir la validation matérialisée du Coordonnateur du CEA-ITECH-MTV sur tout document objet de paiement de dépenses du Projet.	X				RAS
16		Doter le projet CEA-ITECH-MTV d'un logiciel de comptabilité devant permettre la tenue de la comptabilité et l'édition des états financiers.	X				RAS

N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation	
17		Utiliser des classeurs adaptés devant garantir la bonne conservation des pièces justificatives dans les délais légaux.	X			RAS
18		Opérer systématiquement les retenues fiscales conformément à la législation fiscale en vigueur.	X			RAS
19		Mettre en place une fiche récapitulative de justification de dépenses de fonds justifiés	X			RAS
20		Réviser le PPM initial 2021 du CEA/TECH-MTV en tenant compte des marchés passés mais non-inscrits	X			RAS
21		Réviser le PPM initial 2021 en tenant compte du montant attribué du marché	X			RAS
22		Reverser les frais de participation au 2 <sup>ème</sup> CA (1 040 000 Francs)	X			RAS
23		Justifier ou reverser les frais d'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation des activités du centre pour 2023 (360 000 Francs)	X			RAS
24		Justifier ou reverser les frais de recherches de doctorants novembre 2023 (6000 000 Francs)	X			RAS
25		Justifier ou reverser l'avance faite à Sidi Madi OUEDRAOGO janvier et avril 2023 (332 995 Francs)	X			RAS
26		Justifier ou reverser l'avance faite /2023 (190 000 Francs)	X			RAS



N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation	
27		Justifier ou reverser les avances faites (1 481 500 Francs)	X			RAS
28		Justifier ou reverser les avances faites pour des collectes de données/janvier 2023 (2 994 000 Francs)	X			RAS
29		Justifier ou reverser les avances faites pour l'acquisition de matériels pour l'enregistrement/janvier et mars 2023 (1 880 000)		X		RAS
30		Justifier ou reverser l'avance faite mars 2023 (1 000 000 Francs)	X			RAS
31		Justifier ou reverser le reliquat de la prise en charge des dépenses liées au reboisement (900 Francs)	X			RAS
32		Reverser les frais de participation au 2 <sup>ème</sup> CA (1 040 000 Francs)	X			RAS
33		Exiger systématiquement dans les marchés de travaux, équipements, fournitures et services courants, la constitution de la garantie de bonne exécution (5% maximum)		X		RAS
34		Faire dater tous les ordres de service de démarrage des prestations par tous les signataires.	X			RAS
35		Renforcer la diligence dans la planification, la passation et l'exécution des marchés	X			RAS
36		Renforcer la diligence dans le payement des marchés	X			RAS

N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation	
37		Renforcer le suivi de l'exécution des marchés par les prestataires.	X			RAS
38		Renforcer le système d'archivage des pièces et documents de marchés publics en constituant un dossier complet des pièces justificatives par marché public, de son lancement à son paiement en passant par son exécution		X		RAS
39		Requérir la validation matérialisée du Coordonnateur du CEA-ITECH-MTV sur tout document objet de paiement de dépenses du Projet.	X			RAS
40		Doter le projet CEA-ITECH-MTV d'un logiciel de comptabilité devant permettre la tenue de la comptabilité et l'édition des états financiers.	X			RAS
41		Utiliser des classeurs adaptés devant garantir la bonne conservation des pièces justificatives dans les délais légaux.	X			RAS
42		Opérer systématiquement les retenues fiscales conformément à la législation fiscale en vigueur.	X			RAS
43		Mettre en place une fiche récapitulative de justification de dépenses de fonds justifiés	X			RAS
44		Réviser le PPM initial 2021 du CEA/ITECH-MTV en tenant	X			RAS

N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation	
45		compte des marchés passés mais non-inscrits Réviser le PPM initial 2021 en tenant compte du montant attribué du marché	X			RAS
<b>RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS DE LA BANQUE MONDIALE</b>						
46		Obtenir l'ANO de la Banque sur les différentes versions du PTAB.	X			RAS
47		Stimuler le taux d'exécution budgétaire qui est relativement bas		X		Le taux d'exécution du PTAB 2024 au 30 juin 2024 est de 58,61%
48		Veillez à payer les comptes fournisseurs dans des délais raisonnables	X			RAS
49		Dater et valoriser les PV d'inventaires des immobilisations ; expliquer les écarts au besoin		X		L'explication des écarts est en cours
50		Produire une note explicative de l'utilisation qui sera faite des fonds propres (pénalités de retard perçus, intérêts créditeurs, ect). Cette note devra être soumise à l'approbation des instances habilitées (Comité de revue) et pour avis à la Banque.		X		RAS
51		Améliorer le taux de décaissement			X	Le taux de décaissement au 30 juin 2024 est de 80% après prise en compte des ressources

N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Non applicable	Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation		
							additionnelles (750 000 USD) suite à la prorogation du projet.
52		Œuvrer à la finalisation de la cartographie des risques	X				RAS
53		Procéder à la mise en œuvre des recommandations résiduelles			X		RAS
54		Soumettre le rapport d'audit au plus tard le 30 juin 2023	X				RAS
55		Prendre en compte les observations formulées et consignées dans la section revue des transactions.			X		RAS
56		Rembourser le montant de 140 000 FCFA de pertes perçus en trop et les frais du protocole du Président de l'Université	X				RAS
57		Œuvrer à ce que les données fournies aux acteurs chargés de la gouvernance et du contrôle du projet soient en phase avec ses réalités.	X				RAS
58		Adopter les bonnes pratiques qui recommandent une production des rapprochements bancaires au plus tard 10 jours après la fin du mois auquel ils se rapportent.	X				RAS
59		Procéder à la documentation et à l'apurement des suspens bancaires.	X				RAS

N°	Constats	Recommandations	Etat de mise en œuvre			Observations
			Réalisée	Non réalisée	En cours de réalisation	
60		Elaborer un fichier des immobilisations valorisées et le tenir à jour, conduire les inventaires physiques annuels assortis de PV d'inventaire ;		X		RAS
61		Produire et transmettre dans un délai raisonnable les rapports d'audit interne à la Banque.		X		RAS
62		Prendre en compte les observations du comité d'audit interne	X			RAS
63		Le taux de décaissement de 44,91% est faible, la mission juge que la cadence d'introduction des DRF n'est pas suffisante et invite le Projet à l'améliorer.			X	Les DRF sont soumis à temps
64		Transmettre à la Banque mondiale une demande motivée du changement de la banque commerciale gestionnaire du compte bancaire du projet	X			RAS
65		Procéder à la mise en œuvre des recommandations résiduelles et œuvrer à la levée des réserves des audits précédents.			X	RAS

## **II. RECOMMANDATIONS SUR LE CONTRÔLE INTERNE**

Dans le cadre de notre présente intervention, des recommandations pouvant améliorer le dispositif de contrôle interne en vigueur ont été formulées.

Ces recommandations sont ci-après détaillées par procédures de gestion :

## 2.1. PROCÉDURES DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### 2.1.1. CONSTATS

- Nous avons relevé des incohérences entre le plan de travail et budget annuel (PTBA) et la comptabilité. En effet, les codes des activités sur le PTBA sont souvent différents des codes ressortant de la comptabilité, ce qui ne facilite pas le rapprochement entre les montants budgétisés et ceux réalisés.
- Nous avons relevé l'absence d'un manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financière détaillé conformément aux activités du Projet ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre des activités, le CEA/ITECH-MTV est financé par la Banque Mondiale (IDA) et la contrepartie nationale (Gouvernement burkinabè). Cependant, pour la planification des activités, il est élaboré un PTBA pour le financement du bailleur et un autre sur les fonds de l'Etat (budget Etat) en lieu et place d'un PTBA unifié ;
- Nous avons relevé que les pièces justificatives ne sont pas classées de manière chronologique contrairement aux dispositions en vigueur et aux bonnes pratiques en matière de gestion comptable ;

### 2.1.2. RISQUES POTENTIELS

- Risque de non atteinte des objectifs ;
- Risques de dépassements budgétaires ;
- Risque d'erreur et/ou de confusion ;
- Risque de dépenses inéligibles ou inopportunes ;
- Risque de fraude.

### 2.1.3. RECOMMANDATIONS

- L'Unité de gestion du Projet devrait travailler à produire des documents cohérents devant faciliter les différentes analyses et vérifications ;
- Au regard de la taille du Projet, il était impératif qu'un manuel de procédures de gestion administrative et financière détaillé puisse être mise en place permettant l'efficacité et la transparence dans la gestion ;
- Nous estimons que des démarches doivent être effectués par l'Unité de gestion du projet auprès des autorités compétentes et la Banque Mondiale afin de pour établir un PTBA unifié. Cela permettra de faciliter la programmation et le suivi des activités ;

- Le service comptabilité du CEA/ITECH-MTV devra veiller à ce que les documents comptables soient classés de manière chronologique. Cela permet non seulement d'être en conformité avec les normes comptables mais aussi faciliter le traitement et les vérifications des opérations comptables.

#### **2.1.4. AVIS DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET**

***Néant***



## **2.2. PROCÉDURES DE GESTION BUDGÉTAIRE**

### **2.2.1. CONSTAT**

- Nous avons relevé un faible taux d'exécution budgétaire à la clôture de l'exercice sous revue qui s'établit à environ 61%.

### **2.2.2. RISQUES POTENTIELS**

- Risque de non atteinte des objectifs

### **2.2.3. RECOMMANDATION**

- Nous estimons que l'UGP doit mettre tous les moyens nécessaires afin d'accroître le niveau de réalisation du budget dans les mois restants avant la clôture du Projet. Cela permettra non seulement d'atteindre l'objectif principal du projet et donner une bonne notation quant à la capacité de l'UGP à gérer des projets similaires futurs.

### **2.2.4. AVIS DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET**

***Néant***

## 2.3. PROCÉDURES DE GESTION DE LA TRÉSORERIE

### 2.3.1. CONSTATS

- Nous avons relevé que des fonds sont mis à la disposition du personnel du Projet pour la prise en charge de diverses dépenses. Cependant, ces dépenses ne sont pas justifiées à temps mais aussi nous n'avons disposé d'aucune autorisation du bailleur pour cette pratique ;
- Nous avons également relevé qu'il n'existe pas un compte bancaire spécifiquement réservé aux fonds de la contrepartie du Projet. Ces fonds de la contrepartie sont logés dans un compte qui enregistre également d'autres fonds du Centre.

### 2.3.2. RISQUES POTENTIELS

- Risque de fraude et d'abus divers ;
- Risque de présentation de soldes bancaires inexacts ;
- Risque de dépenses inéligibles ;

### 2.3.3. RECOMMANDATIONS

- Nous invitons l'Unité de gestion du Projet à mettre les mesures nécessaires pour obtenir à temps la justification ou le remboursement des fonds mis à la disposition du personnel mais aussi obtenir une autorisation expresse de la Banque pour cette pratique ;
- Nous invitons en outre l'Unité de gestion du Projet à procéder à l'ouverture d'un compte dédié aux fonds de la contrepartie afin de faciliter le suivi de tous les mouvements de ces fonds ;

### 2.3.4. AVIS DE L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET

***Néant***